









Paris, le 16 février 2021

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports 110 rue de Grenelle, 75007 Paris

<u>Objet</u>: pour l'abandon de la procédure de mutation d'office engagée contre Hélène Careil (Bobigny, 93)

M. le Ministre.

Mercredi 10 février 2021, Hélène Careil, enseignante à l'école élémentaire Marie Curie à Bobigny et militante à SUD éducation et à l'ICEM-Pédagogie Freinet, était convoquée pour consulter son dossier administratif en vue d'une mutation dans l'intérêt du service notifié, par le DASEN du 93, le jeudi 4 février.

Ce qu'on lui reproche ? D'avoir usé de sa liberté pédagogique et rappelé à la hiérarchie les droits élémentaires des personnels. Depuis 2019, une grande partie de l'équipe enseignante de l'école subit un réel acharnement de la part de l'inspectrice de la circonscription qui use de pratiques managériales autoritaires, culpabilisantes et infantilisantes pour remettre en cause le projet d'école instauré autour de la pédagogie Freinet depuis de nombreuses années. Notre camarade Hélène subit encore plus personnellement les frais de cet acharnement à travers cette sanction déguisée que représente cette mutation d'office.

La consultation de son dossier administratif qui ne contient aucun des éléments constitutifs de ce qui lui est reproché, montre bien qu'Hélène n'a commis aucune faute professionnelle et qu'il s'agit bien d'une répression syndicale. Si la mutation dans l'intérêt du service ne constitue pas juridiquement une sanction, elle en est une de fait pour Hélène, pour ses collègues, pour ses élèves et leurs familles. Déplacer une collègue pour son militantisme, pour son dévouement pour la satisfaction des revendications, son combat pour de meilleures conditions de travail, son attachement à la liberté pédagogique est une remise en cause de la démocratie.

La mobilisation très réussie du mercredi 10 février qui a rassemblé 200 personnes devant la DSDEN de Seine-Saint-Denis : parents d'élèves, collègues de la ville, du département et des départements voisins, des militant-e-s pédagogiques de l'ICEM ainsi que la présence de nombreuses organisations syndicales et associations est la démonstration de l'indignation et la colère face à cette injustice.

Cette décision s'inscrit dans une longue série de situations de répression visant des personnels de l'Éducation nationale, adhérent-e-s de nos organisations, à Bobigny, Clermont-Ferrand, Cahors, Melle, Strasbourg ou encore Bordeaux. Cela doit cesser.

Nos organisations demandent l'arrêt immédiat de la procédure de mutation d'office d'Hélène.

Nous vous demandons d'intervenir dans les plus brefs délais auprès du directeur académique de Seine-Saint-Denis afin que cesse cette nouvelle situation inacceptable de répression antisyndicale.

Veuillez croire, M. Le ministre, en notre attachement au service public d'Éducation,

Clément Poullet, secrétaire général de la FNEC-FP-FO Jujer 298

Agnès Joyeux, membre du collectif d'animation collégial de l'ICEM-Pédagogie Freinet

Jules Siran, cosecrétaire fédéral de SUD éducation

X

Patrick Désiré, secrétaire général de la CGT éduc'action

Alain Dervin, secrétaire fédéral de la CNT-FTE